



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 23 avril 2020, adressée au Secrétaire général, aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés de M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; de M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial; et de M. Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés ; ainsi que des déclarations prononcées par M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence convoquée le mardi 21 avril 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de ces exposés et déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) José **Singer Weisinger**



## Annexe I

### **Exposé de M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre invitation. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se félicite vivement de l'engagement du Conseil de sécurité sur cette question et de sa reconnaissance continue des liens qui existent entre les conflits et la faim.

En s'adressant au Conseil aujourd'hui, il est bien sûr impossible d'ignorer la maladie à coronavirus (COVID-19) et son impact sur la sécurité alimentaire. Je tiens à assurer le Conseil que la FAO travaille à tous les niveaux pour réduire le risque que la pandémie ne perturbe les systèmes alimentaires et ne provoque une crise alimentaire mondiale parmi nos membres.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois éléments centraux, à savoir le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020* et la manière dont il révèle clairement le lien entre les conflits et l'augmentation des niveaux d'insécurité alimentaire aiguë ; le lien entre les interventions sur les moyens de subsistance et les processus de paix ; et l'importance d'une alerte précoce et d'une action rapide pour prévenir l'insécurité alimentaire causée par les conflits.

Plus tôt aujourd'hui, nous – la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union européenne et 13 autres partenaires – avons lancé l'édition 2020 du *Rapport mondial sur les crises alimentaires*. Selon ce rapport, 135 millions de personnes dans 55 pays ont connu une insécurité alimentaire aiguë en 2019. Il s'agit là d'une augmentation substantielle au cours des quatre dernières années. Pour près de 60 % de ces personnes, cette insécurité alimentaire s'est produite dans des contextes de conflit ou d'instabilité. C'est le cas au Soudan du Sud, par exemple, où plus de 6 millions de personnes – plus de la moitié de la population – devraient être confrontées à une insécurité alimentaire critique ou pire encore. La situation devrait encore se dégrader entre mai et juillet, pour toucher presque 6,5 millions de personnes. Au Yémen, qui reste la pire crise alimentaire et de malnutrition au monde en 2020, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë devrait dépasser les 17 millions. Le risque de famine persiste, en particulier si les opérations portuaires sont perturbées par le conflit.

Des actions cohérentes sont nécessaires entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire aiguë. L'expérience de la FAO montre que les interventions qui soutiennent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire contribuent à la paix locale et aux processus de paix plus larges car elles s'attaquent non seulement aux symptômes mais aussi aux causes profondes des conflits. Cela va à l'essentiel des objectifs de développement durable, que nous nous efforçons d'atteindre d'ici 2030.

Par exemple, au Sahel, plus de 12 millions de personnes ont connu une insécurité alimentaire aiguë l'année dernière. Malheureusement, nous nous attendons à ce que ce nombre dépasse les 17 millions au cours de la prochaine période de soudure. Malgré des efforts à grande échelle, appuyés par la communauté internationale, la paix reste fragile, en particulier pour les communautés pastorales et agropastorales, dont les moyens de subsistance sont de plus en plus érodés au Sahel et ailleurs. Le pastoralisme représente l'une des options de subsistance les plus viables dans les zones arides, apportant d'énormes contributions au bien-être social, environnemental et économique. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, la production animale représente jusqu'à 44 % du produit intérieur brut agricole. Mais la marginalisation et la négligence des communautés pastorales, ainsi que l'épuisement des ressources naturelles dont

elles dépendent, les ont laissées exposées. Dans de nombreuses régions, la relation entre les agriculteurs et les éleveurs, qui était autrefois coopérative, est devenue conflictuelle car ils se disputent les mêmes ressources rares. La FAO et d'autres organismes renforcent la résilience de ces communautés, en se concentrant sur les zones transfrontalières, comme dans la région du Liptako-Gourma au Mali, au Burkina Faso et au Niger, où l'insécurité et la fragilité sont particulièrement aiguës.

La prévention des conflits et l'action précoce pour réduire l'impact des conflits sont des mesures très efficaces qui peuvent être prises pour éviter et réduire l'insécurité alimentaire aiguë. Nous avons besoin de prévention, car les prévisions en matière de sécurité alimentaire en 2020 sont sombres : les conflits, les conditions météorologiques extrêmes, les criquets pèlerins, les chocs économiques et maintenant la COVID-19 risquent de pousser davantage de personnes dans une insécurité alimentaire aiguë. Toutefois, en suivant de près l'évolution de ces chocs, nous pouvons intervenir rapidement pour en atténuer l'impact. Nous sommes déterminés à relever ce défi et nous avons mobilisé nos organisations d'une manière jamais vue depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Car les faits sont clairs : les conflits et l'instabilité généralisés provoquent l'insécurité alimentaire ; par conséquent, limiter ou prévenir les conflits réduit et prévient la faim.

La FAO continuera à soutenir le Conseil de sécurité en fournissant une consultation professionnelle assortie d'informations et d'analyses actualisées sur la sécurité alimentaire dans les contextes de conflit. Cela facilitera l'action opportune du Conseil pour éviter les crises alimentaires. La sécurité non traditionnelle sera un problème inévitable, étroitement lié au système alimentaire.

Je remercie tous les membres du Conseil pour l'attention constante qu'ils portent au lien direct entre les conflits et la sécurité alimentaire, ainsi qu'au développement rural.

## Annexe II

### **Exposé de M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies**

Que l'on me pardonne ma franchise, mais j'aimerais exposer de manière très claire au Conseil ce à quoi le monde fait face en ce moment même. Alors que nous sommes confrontés une pandémie de COVID-19, nous sommes également à l'aube d'une pandémie de faim. Dans mes conversations avec les dirigeants du monde entier au cours des derniers mois, avant même que la maladie à coronavirus ne devienne un problème, je disais que 2020 verrait la pire crise humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale pour un certain nombre de raisons, telles que les guerres en Syrie et au Yémen, l'aggravation des crises dans des endroits comme le Soudan du Sud et, comme Jan Egeland l'expliquera sans doute, le Burkina Faso et la région du Sahel central, les essaims de criquets pèlerins en Afrique, comme l'a souligné le Directeur général Qu dans son discours, des catastrophes naturelles plus fréquentes et les changements climatiques, la crise économique au Liban, qui touche des millions de réfugiés syriens, et la situation en République démocratique du Congo, au Soudan, en Éthiopie. Et la liste est encore longue. Nous sommes déjà confrontés à un désastre en marche.

Par conséquent, aujourd'hui, avec la COVID-19, je tiens à souligner que nous ne sommes pas seulement confrontés à une pandémie, mais également à une catastrophe humanitaire mondiale. Des millions de civils vivant dans des pays marqués par des conflits, notamment beaucoup de femmes et d'enfants, risquent de se retrouver au bord de la famine, le spectre de celle-ci étant une possibilité très réelle et dangereuse. Cela semble vraiment choquant, mais qu'il me soit permis de donner les chiffres : 821 millions de personnes dans le monde se couchent chaque soir le ventre vide et souffrent de faim chronique, et comme l'indique le nouveau *Rapport mondial sur les crises alimentaires* publié aujourd'hui, 135 millions de personnes de plus sont confrontés à des niveaux de faim dits de crise, voire pire. Cela signifie que 135 millions de personnes sur Terre sont au bord de la famine. Or, l'analyse du Programme alimentaire mondial (PAM) montre qu'aujourd'hui, en raison de la maladie à coronavirus, 130 millions de personnes supplémentaires pourraient être dans le même cas d'ici à la fin de 2020. Cela représente un total de 265 millions de personnes.

Chaque jour, le PAM vient en aide à près de 100 millions de personnes, contre 80 millions il y a quelques années seulement. Cela inclut environ 30 millions de personnes qui dépendent littéralement de nous pour rester en vie. Si nous ne pouvons leur acheminer l'assistance vitale dont elles ont besoin, notre analyse montre que 300 000 personnes pourraient mourir de faim chaque jour au cours des trois prochains mois. Et cela n'inclut pas l'augmentation de la famine due à la COVID-19. Dans le pire des cas, nous pourrions être confrontés à la famine dans une trentaine de pays et, en fait, dans 10 d'entre eux, plus d'un million de personnes par pays sont déjà au bord de la famine. Dans de nombreux endroits, cette souffrance humaine est le lourd tribut des conflits.

Au PAM, nous sommes fiers que le Conseil de sécurité ait pris la décision historique d'adopter la résolution 2417 (2018). Ce fut formidable de voir le Conseil présenter un front uni sur cette question. Nous devons maintenant tenir notre promesse de protéger les plus vulnérables et agir immédiatement pour sauver des vies.

Toutefois, à mon avis, ce n'est là que le premier volet de la stratégie dont nous avons besoin pour protéger les pays en conflit contre une pandémie de la faim causée par la maladie à coronavirus. Il existe également un réel danger que les conséquences économiques de la COVID-19 fassent plus de victimes que le virus lui-même. C'est pourquoi je parle d'une pandémie de la faim. Il est essentiel que nous agissions comme une communauté mondiale solidaire pour vaincre cette

maladie et protéger les pays et les populations les plus vulnérables contre ses effets potentiellement dévastateurs.

Les mesures de confinement et la récession économique devraient entraîner une perte de revenus importante pour les travailleurs pauvres. Les envois de fonds à l'étranger vont également fortement chuter, ce qui va nuire à des pays comme Haïti, le Népal et la Somalie, pour n'en citer que quelques-uns. La perte des recettes touristiques frappera de plein fouet des pays comme l'Éthiopie, où elles représentent 47% des exportations totales. L'effondrement des prix du pétrole dans les pays à faible revenu comme le Soudan du Sud, où le pétrole représente 98,8% des exportations totales, aura des répercussions considérables. Et, bien sûr, alors que les pays donateurs accusent eux aussi une baisse de leurs recettes, il reste à voir quelle en sera l'incidence sur l'aide étrangère qui permet de sauver des vies. Les conséquences économiques et sanitaires de la COVID-19 sont particulièrement inquiétantes pour les communautés des pays d'Afrique et du Moyen-Orient, car le virus menace de nuire encore davantage à la vie et aux moyens de subsistance de personnes déjà mises en péril par des conflits.

Le PAM et ses partenaires ne ménagent aucun effort pour les aider et feront tout ce qui est en leur pouvoir. Par exemple, nous savons que les enfants sont particulièrement vulnérables face à la faim et à la malnutrition, c'est pourquoi nous donnons la priorité à l'aide qui doit leur être apportée. Comme le Conseil le sait peut-être, 1,6 milliard d'enfants et de jeunes ne sont actuellement pas scolarisés en raison de la fermeture des écoles. Près de 370 millions d'enfants n'ont pas accès aux repas nutritifs offerts par les cantines scolaires : on ne peut qu'imaginer l'effet délétère que la privation d'apports nutritifs essentiels peut avoir sur leurs défenses immunitaires. Là où les repas nutritifs fournis par les cantines scolaires ont été suspendus en raison de la fermeture des écoles, nous nous efforçons de les remplacer dans la mesure du possible par des rations à emporter à la maison.

Comme les membres le savent, le PAM est l'ossature logistique du monde humanitaire, et plus encore maintenant, dans le cadre de l'effort mondial pour vaincre la pandémie. Nous avons livré à 78 pays des millions d'équipements de protection individuelle, de kits de test et de masques faciaux pour le compte de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous assurons également des services aériens humanitaires afin de permettre aux professionnels de la santé de première ligne, aux médecins, aux infirmiers et infirmières et aux travailleurs humanitaires de se rendre dans les pays qui ont besoin d'aide, surtout maintenant que l'industrie aérienne commerciale est pratiquement à l'arrêt. Mais nous devons faire beaucoup plus, et j'invite instamment le Conseil à montrer la voie.

Avant tout, nous avons besoin de paix. Comme le Secrétaire général l'a récemment déclaré très clairement, un cessez-le-feu mondial est essentiel.

Deuxièmement, nous avons besoin que toutes les parties impliquées dans les conflits nous accordent un accès humanitaire rapide et sans entrave à toutes les communautés vulnérables, afin que nous puissions leur apporter l'aide dont elles ont besoin, indépendamment de qui elles sont ou de l'endroit où elles se trouvent. D'une manière très générale, il faut également que les frontières restent ouvertes au transit des biens humanitaires et aux échanges commerciaux, car ils constituent la composante vitale des systèmes alimentaires mondiaux ainsi que de l'économie mondiale. Les chaînes d'approvisionnement doivent continuer à fonctionner si nous voulons venir à bout de la pandémie et acheminer les denrées alimentaires de leur lieu de production vers les lieux où elles sont nécessaires. Cela signifie également qu'il faut résister à la tentation de mettre en place des interdictions d'exportation ou des subventions à l'importation, qui peuvent entraîner des hausses de prix et sont presque toujours contreproductives. Le PAM travaille main dans la main avec les gouvernements pour créer et renforcer les filets de sécurité nationaux.

C'est là essentiel à l'heure actuelle si nous voulons garantir un accès équitable à l'aide, contribuer au maintien de la paix et prévenir la montée des tensions entre les communautés.

Troisièmement, nous avons besoin d'une action coordonnée pour appuyer l'aide humanitaire vitale. Par exemple, le PAM met en œuvre des plans visant à prépositionner trois mois de denrées alimentaires et d'argent liquide pour couvrir les opérations de pays identifiées comme prioritaires. Nous demandons aux donateurs d'accélérer le versement du 1,9 milliard de dollars déjà promis, afin que nous puissions constituer des stocks, créer ces tampons vitaux et protéger les plus vulnérables contre les effets des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pénuries de produits de base, les dommages économiques et les mesures de confinement. Les membres savent exactement de quoi je parle. Nous demandons également 350 millions de dollars supplémentaires pour mettre en place un réseau de plateformes logistiques et de systèmes de transport afin d'assurer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement humanitaire partout dans le monde. Ces fonds serviront également à établir des hôpitaux de campagne et à effectuer des évacuations médicales pour les travailleurs humanitaires et sanitaires de première ligne, sur une base stratégique et en fonction des besoins.

Il y a deux ans, le Conseil de sécurité a adopté une mesure historique en reconnaissant et en condamnant le coût humain dévastateur des conflits en termes de pauvreté et de faim. La résolution 2417 (2018) a également souligné la nécessité de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, et je suis ici aujourd'hui pour tirer la sonnette d'alarme. Il n'y a pas encore de famine. Mais je dois avertir le Conseil que, si nous ne nous préparons pas et n'agissons pas maintenant pour garantir l'accès et éviter les déficits de financement et les perturbations du commerce, nous pourrions être confrontés à une multitude de famines de proportions bibliques d'ici quelques mois à peine.

Les mesures que nous prendrons détermineront le succès ou l'échec des efforts que nous déployons pour mettre en place des systèmes alimentaires durables, qui sont le socle de sociétés stables et pacifiques. Le fait est que nous sommes engagés dans une course contre la montre, alors agissons avec sagesse et sans perdre de temps. Je suis convaincu qu'avec notre savoir-faire et nos partenariats, nous pouvons mobiliser les équipes et les programmes nécessaires pour que la pandémie de COVID-19 ne devienne pas une catastrophe humanitaire doublée d'une crise alimentaire.

## Annexe III

### **Exposé de M. Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés**

Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de parler de la famine suscitée par les conflits et de ce que les membres du Conseil de sécurité peuvent faire pour concrétiser leur engagement de « mettre fin au cercle vicieux du conflit armé et de l'insécurité alimentaire », tel qu'énoncé dans la résolution 2417 (2018). L'importance et l'urgence des besoins alimentaires mondiaux ont été bien présentées par mes collègues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial. J'axerai donc ma déclaration sur la nécessité d'obtenir l'aide du Conseil de sécurité pour surmonter les obstacles qui nous empêchent, sur le terrain, d'atteindre les populations affamées en temps de guerre.

Au cours de mes 40 années de travail humanitaire, je n'ai jamais recensé autant de personnes – plus de 70 millions – déplacées par des violences et des conflits atroces. En plus de conflits plus nombreux, plus longs et plus cruels, nous sommes face à une faim en augmentation, conséquence des violences politiques et de l'extrémisme violent. Les conflits obligent les familles à fuir leurs foyers, leurs fermes, leurs champs et leurs moyens de subsistance, et à dépendre de la générosité de communautés d'accueil souvent en situation précaire elles-mêmes. Pour aggraver encore cette tempête, les changements climatiques frappent eux aussi les déplacés et leurs hôtes, ce qui amplifie à son tour la faim et entraîne d'autres déplacements.

Ce cercle vicieux n'est peut-être nulle part plus manifeste que dans le centre du Sahel et dans le bassin du lac Tchad, en Afrique. J'en ai été le témoin direct lors de ma visite au Burkina Faso cette année, juste avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nulle part ailleurs dans le monde n'avons-nous observé un décuplement des déplacements forcés, de 70 000 à 750 000 personnes en un an à peine.

Dans la petite ville de Barsalogo, dans le nord du pays, la population a énormément augmenté en raison des attaques brutales menées en permanence dans toute la région par divers groupes armés. La plupart des familles, en situation de monoparentalité, sont gérées par la mère. Les hommes ont été la cible de violences extrémistes et les pères et maris sont morts ou ont fui plus loin. Ces femmes et ces enfants souffrent seuls et sans protection. Seuls quelques groupes d'aide sont présents dans cette vaste zone, et nous sommes surchargés et sous-financés. Les services publics sont inexistant, tout comme l'ordre public.

La plupart des familles disposent d'un abri de base mais ont urgemment besoin de tout le reste : nourriture, eau, assainissement et éducation. Une famille de sept ou huit personnes se partage 20 litres d'eau par jour. Comment peut-on éviter la maladie à coronavirus lorsque 1 000 huttes sont les unes à côté des autres, que chacun de ces petits logements abrite 10 personnes et qu'une personne a trois litres d'eau par jour pour assurer sa boisson, sa nourriture et son hygiène ? Il n'y a pas d'école, car les enseignants ont fui la violence ciblée contre l'éducation. L'insécurité alimentaire a triplé.

L'urgence observée dans le nord du Burkina Faso est visible ailleurs. La même crise alimentaire et de secours de base se retrouve partout au Sahel, du Mali au lac Tchad. On dépend excessivement des interventions militaires antiterroristes. On fait trop peu pour remédier aux causes profondes de la violence, comme le chômage de masse, le manque d'éducation, l'extrême misère, le déficit de bonne gouvernance et l'absence d'espoir chez les jeunes, cette nombreuse génération. Et si l'on dépasse le cadre du Sahel pour se rendre en Syrie, au Yémen, en République démocratique du Congo ou en Somalie, on voit la même nécessité d'un véritable redémarrage.

Que faut-il donc faire ? Après avoir consulté de nombreux collègues de terrain, je privilégierai cinq requêtes.

Premièrement, il nous faut un accès humanitaire sûr et sans entrave à toutes les populations dans le besoin. Le Conseil doit nous aider, nous, organismes humanitaires en première ligne, à atteindre toutes les communautés dans le besoin dans les zones de conflit. Conformément au droit humanitaire, les États ont l'obligation de faciliter une aide humanitaire impartiale. Pourtant, lorsque nous essayons de faire parvenir une aide salvatrice aux enfants, aux femmes et aux hommes – à tous les civils –, nous nous heurtons chaque jour à des obstacles, des entraves et des interdictions dans de multiples situations de conflit. Les gouvernements autoritaires aussi bien que les groupes armés non étatiques empêchent ouvertement les civils d'avoir accès à des secours.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à éviter de politiser l'accès à l'aide et, au contraire, à nous permettre de manière automatique, en tant qu'acteurs humanitaires de première ligne, de fournir des secours partout où des besoins ne sont pas satisfaits, et dès lors que c'est le cas – par-delà les lignes de front, les frontières et les démarcations politiques, religieuses ou ethniques. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées doivent toujours recevoir de l'aide. La résolution 2165 (2014), sur les secours transfrontières en Syrie, est un exemple du type de mécanisme requis.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une diplomatie humanitaire plus robuste pour promouvoir l'accès humanitaire. Les missions déployées par le Conseil de sécurité, ainsi que les missions diplomatiques bilatérales des membres du Conseil, doivent privilégier la diplomatie humanitaire auprès de parties et acteurs à même d'éliminer les difficultés d'accès et de faire en sorte que nous puissions fournir une assistance alimentaire ou autre aux populations. Les problèmes d'accès sont presque toujours d'origine humaine. L'intervention du Conseil peut permettre d'apporter une aide alimentaire et d'autres formes d'aide vitale.

De 2016 à fin 2018, j'ai présidé un dispositif humanitaire sur l'accès en Syrie, composé de quelque 25 États Membres influents de l'ONU. Ce dispositif a été mis en place après que des informations horribles eurent fait état d'enfants mourant de faim dans les villes assiégées de Syrie. Dans les 72 heures qui ont suivi la mise sur pied du dispositif, des convois arrivaient dans plusieurs zones assiégées qui n'avaient reçu ni nourriture ni autre secours depuis de nombreux mois. La diplomatie humanitaire à laquelle se livrent les États et le système des Nations Unies a été un facteur clef pour obtenir ce résultat. Les États ayant une influence sur les parties au conflit ont une responsabilité particulière à cet égard. Lorsque de nombreuses régions assiégées se sont à nouveau vu refuser de la nourriture et que la faim s'est installée, c'est principalement parce que la pression exercée sur les parties par ces États s'était relâchée. Une logique militaire criminelle l'a emporté sur la compassion et le droit humanitaire.

Troisièmement, nous devons renforcer l'instrument de déconfliction avec les parties à un conflit armé. Procéder à la déconfliction en informant les parties des sites humanitaires et médicaux protégés est essentiel pour permettre à l'aide alimentaire, médicale et humanitaire de parvenir jusqu'aux civils sans faire l'objet d'attaques. Protéger les secours humanitaires neutres, impartiaux et indépendants est un principe fondamental du droit humanitaire. Attaquer des sites médicaux et humanitaires est constitutif d'un crime de guerre.

Lorsque les commandants militaires sont informés de la date, du lieu et de la nature d'un approvisionnement, qu'il s'agisse de nourriture ou d'autres articles de secours, ils ont l'obligation d'assurer la sûreté et la sécurité du convoi de secours durant toute l'opération. Le principe a fonctionné dans de nombreux conflits et avec de nombreuses parties mais il arrive trop souvent que les parties, leurs commanditaires et le système humanitaire ne parviennent pas à garantir que la déconfliction soit effectivement organisée et respectée. Nous avons fréquemment vu des convois parvenir jusqu'à des endroits marqués par la faim et le désespoir, dès lors qu'ils ont été sortis du conflit avec succès auprès de multiples forces armées



gouvernementales et groupes armés non étatiques. Ailleurs, nous avons constaté que des convois, hôpitaux, écoles, campements et autres bureaux et entrepôts humanitaires, qui avaient tous été déclarés protégés, ont été attaqués et bombardés.

La déconfliction et la diplomatie humanitaire peuvent fonctionner, même dans la plus cruelle des guerres, mais les informations fournies doivent toujours être vérifiées et exactes, et, surtout, il faut que les responsables des attaques menées sur les sites protégés répondent de ces actes. Les États doivent s'efforcer de faire respecter le droit international humanitaire par leurs propres forces armées comme par celles qu'ils soutiennent et peuvent influencer.

Quatrièmement, les exemptions classiques concernant l'aide humanitaire, notamment les produits alimentaires et agricoles, doivent être incluses dans les lois antiterroristes et dans les régimes de sanctions. L'action, l'accès, l'approvisionnement, les achats, les visas et les mouvements humanitaires dans les zones de conflit sont de plus en plus entravés par les législations, mesures et régimes de sanctions antiterroristes.

Un exemple bien connu est la crise alimentaire liée à la sécheresse qui, en 2011, a donné lieu à une famine dans le centre-sud de la Somalie, où les sanctions imposées aux Chabab avaient entravé les efforts de lutte contre la famine. Elles ont retardé le décaissement des fonds par les donateurs et ont découragé beaucoup d'organisations humanitaires, qui pensaient qu'elles ne pouvaient pas intervenir dans ces régions en raison des risques juridiques. Les dérogations ont été introduites trop tard, et trop de personnes sont mortes.

Aujourd'hui, dans de nombreuses zones de conflit où les 15 000 travailleurs humanitaires du Conseil norvégien pour les réfugiés se heurtent à des difficultés pour acheminer une aide alimentaire et d'autres articles de secours aux civils pendant les combats, nous sommes retardés ou bloqués par l'absence de dérogations claires pour la fourniture d'une aide humanitaire dans tous les régimes de sanctions et toutes les mesures de lutte contre le terrorisme.

Dans le même ordre d'idées, les nombreuses restrictions actuellement mises en place par les États à cause de la COVID-19 doivent toujours inclure des dispositions permettant de continuer à fournir une aide humanitaire en toute sécurité, par exemple en désignant les travailleurs humanitaires comme du personnel essentiel, au même titre que le personnel médical. Sinon, la crise sanitaire actuelle risque de provoquer une crise alimentaire aux conséquences encore plus graves pour les populations vulnérables.

Cinquièmement, il faut renforcer les mécanismes de surveillance, de communication de l'information et de responsabilisation. Affamer des civils comme méthode de guerre et priver de l'aide humanitaire constituent de graves violations du droit humanitaire, et les auteurs de tels actes doivent rendre des comptes. L'amendement récent du Statut de Rome, prévoyant l'inclusion de la famine en tant que crime de guerre dans des conflits armés non internationaux, est une mesure dont on ne peut que se féliciter. Les États parties doivent ratifier ou entériner cet amendement pour qu'il entre en vigueur.

Il doit y avoir des conséquences lorsque des hommes armés et puissants empêchent des enfants et des familles d'avoir accès à la nourriture grâce aux récoltes ou à l'aide, et que cela entraîne la faim. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que des enquêtes soient menées et que le principe de responsabilité soit appliqué au moyen d'un mécanisme de suivi et de communication de l'information en ce qui concerne l'accès humanitaire et les crimes liés au fait d'affamer les populations. Cela obligera les généraux, les commandants et les responsables politiques à réfléchir à deux fois avant de priver les civils de vivres. Affamer des civils est un crime de guerre et ne permet jamais d'atteindre des objectifs militaires légitimes. Nous prions le Conseil de sécurité de renouveler son engagement à briser le cercle vicieux des conflits et de l'insécurité alimentaire et de prendre en considération les cinq points que je viens de présenter.

## Annexe IV

### **Déclaration de M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine**

Je voudrais tout d'abord saluer les efforts déployés par les gouvernements et les organisations internationales pour atténuer les incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la nutrition des populations les plus vulnérables.

Je souhaite la bienvenue à M. Qu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à M. Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), et à M. Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés. Nous les remercions sincèrement d'avoir accepté notre invitation à partager leurs évaluations de l'impact des conflits sur la sécurité alimentaire.

Tragiquement, la pandémie de COVID-19 nous apporte une fois de plus la preuve qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, la réalisation de l'objectif de développement durable « Faim zéro » n'est pas garantie malgré l'existence de capacités de production de plus en plus efficaces. La FAO, qui a reconnu la République dominicaine comme l'un des pays ayant atteint l'Objectif du millénaire pour le développement de réduire la faim et la malnutrition, indique que mon pays est en bonne voie d'atteindre cet objectif. Cependant, du fait de la crise actuelle, de nombreux pays en développement ne seront pas en mesure d'éliminer la faim.

Le rapport publié conjointement par la FAO, le PAM, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*, révèle que 821,6 millions de personnes sont sous-alimentées. Cela représente environ un million de plus que l'année précédente, ce qui semble indiquer que la situation en ce qui concerne la faim est restée la même ou s'est légèrement aggravée.

Le risque d'une crise sociale et économique dans le monde entier au cours du second semestre de 2020 laisse présager une évolution négative. Il ne fait aucun doute que les inégalités économiques, l'extrême pauvreté, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, ainsi que les conflits, sont des facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire.

L'augmentation des conflits internes depuis 2010 est à l'origine de plus de la moitié du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire chronique. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018) a représenté une étape importante. La reconnaissance d'une relation claire entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire a fourni à la communauté internationale des lignes directrices permettant d'éviter que ces conflits ne se transforment en crises alimentaires pour les populations civiles. Dans ce contexte, il convient d'appliquer le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Je voudrais également évoquer le lien entre l'insécurité alimentaire et la stabilité politique. Les preuves sont irréfutables : l'insécurité alimentaire favorise l'émergence des conflits, surtout quand elle est associée aux inégalités et à des institutions faibles. La faim, l'intensification des tensions sociales et le déplacement de populations peuvent exacerber les pressions sociales et économiques dans les pays d'accueil, souvent touchés par des vulnérabilités diverses.

La faim touche plus de 40 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le nombre de cas de sous-alimentation au Venezuela a quadruplé entre 2014 et 2018, ce qui a coïncidé avec une grave récession économique et un exode massif de la population.

La situation en Haïti, en revanche, requiert une attention urgente et la solidarité de la communauté internationale. Selon le rapport publié en janvier 2020 par le PAM et la FAO, 3,7 millions d'Haïtiens sont dans une situation de grave insécurité alimentaire. Les enseignements tirés de l'expérience de la Colombie nous rappellent le cercle vicieux des conflits, des déplacements de populations et de la faim.

Des mesures rapides s'imposent pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et elles doivent être considérées comme des initiatives qui contribuent au maintien de la paix. En agissant promptement, il est possible d'atténuer les effets des conflits sur les moyens de subsistance et l'accès à la nourriture. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de cette question dans le cadre de la diplomatie humanitaire et des missions de maintien de la paix.

Il n'existe pas d'approche unique pour les situations multidimensionnelles. De nombreux pays touchés par des conflits subissent également les effets néfastes des changements climatiques, une interaction qui, dans des situations déjà fragiles, fait peser une grave menace sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme c'est souvent le cas, les femmes, les enfants et les personnes âgées, ainsi que les réfugiés et les déplacés, sont parmi les plus touchés.

Il faut œuvrer de concert pour renforcer les piliers de la paix, de la sécurité, du développement, de l'environnement et de l'aide humanitaire de l'action de l'ONU. Le Secrétaire général, les États, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement et les communautés touchées doivent disposer d'informations, d'analyses et d'outils d'alerte rapide et mener des efforts concertés pour faire face à l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits, exacerbée par les changements climatiques, les crises économiques et maintenant, la pandémie de COVID-19.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'ONU reconnaît que la République dominicaine a fait de la sécurité alimentaire un élément clef de ses politiques publiques. Nous avons proclamé 2020 Année de la consolidation de la sécurité alimentaire, sur la base d'un plan national qui vise à garantir l'accès de tous les Dominicains à une alimentation adéquate et à les protéger de la faim.

La priorité accordée à la sécurité alimentaire exige un engagement plus important au niveau international. Nous savons que le monde n'atteindra pas ses objectifs communs de développement sans satisfaire ses besoins alimentaires et nutritionnels.

Nous nous félicitons de cette occasion de rouvrir ce débat en ce moment critique, marqué par la pandémie de COVID-19, qui constitue actuellement une véritable menace mondiale, afin de réfléchir aux moyens d'adapter notre réponse dans cette situation complexe.

**Annexe V****Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytsverve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre rôle mobilisateur sur la question de la faim engendrée par les conflits, qui s'illustre par l'organisation de cette réunion d'information opportune, et d'avoir lancé l'initiative d'une déclaration présidentielle, que nous appuyons.

Je remercie les intervenants de nous avoir rappelé à quoi se rapporte cette question. Elle se rapporte aux États qui ne protègent pas leurs populations civiles ; aux civils affamés ; aux parties belligérantes qui refusent l'accès humanitaire, s'en prennent aux civils et aux infrastructures civiles, détruisent les moyens de subsistance, le bétail et les champs réservés à l'agriculture ; et à l'impact disproportionné de ces problèmes sur les plus vulnérables, en particulier les enfants.

Il s'agit de gouvernements qui entravent l'aide humanitaire en imposant des restrictions et des obstacles administratifs moins visibles, et des difficultés que rencontrent les organisations humanitaires du fait des incidences néfastes des mesures de lutte contre le terrorisme et des sanctions.

Il s'agit également des effets moins visibles de la faim induite par les conflits ; lorsqu'une génération entière souffre de malnutrition, les conséquences à long terme compromettent la prospérité de l'ensemble de la société, ainsi que les perspectives de paix durable.

Les 15 membres du Conseil de sécurité ont reconnu ces problèmes en adoptant à l'unanimité la résolution 2417 (2018). Vous avez demandé, Monsieur le Président, ce qu'il fallait faire pour favoriser une mise en œuvre intégrale de cette résolution. Nous estimons que le Conseil de sécurité et les États Membres peuvent prendre de multiples mesures pour empêcher que les conflits ne causent ou n'aggravent la faim. Je n'en nommerai que quelques-unes, en m'inspirant, bien sûr, de la résolution 2417 (2018).

Les États qui ont de l'influence sur les parties à des conflits doivent utiliser cette influence pour les inciter à respecter le droit international humanitaire, par exemple en appuyant les enquêtes nationales et en encourageant les États Membres à faire appliquer le principe de responsabilité pour les violations commises dans leur zone de juridiction. Lorsque les juridictions nationales n'agissent pas, le Conseil de sécurité est doté des outils nécessaires pour mettre en marche un éventail de mécanismes internationaux d'enquête et de responsabilisation. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la modification apportée au Statut de Rome à l'effet d'ériger en crime de guerre le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre, notamment dans le contexte de conflits armés non internationaux, et nous appelons les États Membres à adhérer au Statut de Rome et à ratifier cet amendement.

Le Conseil doit également continuer de sanctionner les personnes et les entités qui entravent l'accès humanitaire. Doter les opérations de paix de mandats de protection des civils et les faire participer à un dialogue sur les problèmes d'accès représentent d'autres exemples.

Enfin, nous estimons que le Secrétaire général a un rôle important à jouer en alertant le Conseil de sécurité lorsque le risque de famine induite par un conflit et d'insécurité alimentaire généralisée dans le contexte d'un conflit armé se profile, et en nous fournissant les informations nécessaires durant les réunions d'information consacrées à un pays donné ou à la protection des civils.

Pour terminer, nous tenons à souligner que les populations touchées par des conflits armés, affaiblies par des années de violence, de destruction et de malnutrition, et poussées à bout par les effets néfastes des changements climatiques,

sont une fois de plus particulièrement vulnérables face à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appuyons donc pleinement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en vue d'une riposte adéquate à la pandémie. Nous rappelons également que la COVID-19 n'exonère pas les gouvernements des obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et nous appelons tous les États Membres à veiller à ce que les restrictions liées à la COVID-19 n'empêchent pas les acteurs humanitaires de fournir une assistance.

## Annexe VI

### **Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, de sa déclaration. Je remercie également de leurs exposés le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Qu Dongyu; le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, David Beasley; et M. Jan Egeland.

Les guerres et les conflits armés provoquent des catastrophes et des injustices. Ils menacent la survie de civils innocents, détruisent des infrastructures, nuisent au développement des pays touchés et aboutissent à des crises humanitaires, notamment l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

Il convient de noter que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations internationales suivent la situation de très près, analysent la question de la faim induite par les conflits et formulent des observations et des recommandations ciblées. Nous apprécions également l'initiative prise par la République dominicaine de convoquer la présente visioconférence.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'effondrement de la chaîne industrielle mondiale ont des répercussions sur les économies et la sécurité alimentaire des États Membres. Les invasions de criquets pèlerins sont endémiques en Afrique et en Asie, ce qui augmente les risques d'insécurité alimentaire mondiale. Dans ce contexte, il est utile de lancer un débat sur ce sujet. Je souhaite partager les observations suivantes.

Premièrement, il est impératif de prévenir et de régler les conflits, mais aussi de promouvoir le dialogue et le règlement politique des crises. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et promouvoir le règlement des conflits par des moyens politiques et diplomatiques afin de libérer les civils des souffrances de la guerre, y compris la faim.

Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'appuyer activement et d'appliquer l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à la cessation des hostilités. Les parties concernées doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un accès humanitaire sans entrave, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires. La communauté internationale doit accorder une plus grande attention aux problèmes en Afrique et appuyer les bons offices et les initiatives de médiation de l'Union africaine et des autres organisations régionales.

Deuxièmement, il est essentiel de promouvoir, en lui accordant une place centrale, un développement inclusif et équilibré. Il est difficile de parvenir au développement en l'absence de paix et de réaliser une paix durable en l'absence de développement. Le développement est fondamental en vue de régler divers problèmes mondiaux. Il est particulièrement important d'appuyer les efforts entrepris par l'Afrique et d'autres régions pour éliminer la pauvreté et promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il faut accorder une plus grande attention à la reconstruction des régions touchées par des conflits et à la promotion de processus politiques, économiques, de maintien de la paix et de consolidation de la paix en parallèle et y contribuer davantage, tout en renforçant la capacité fondamentale des pays concernés à se développer pour prévenir les crises alimentaires et d'autres catastrophes humanitaires.

Troisièmement, il est crucial de renforcer la coopération internationale et de créer des conditions propices à la promotion de la sécurité alimentaire mondiale. La communauté internationale doit adopter conjointement des mesures urgentes pour garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale et maintenir l'approvisionnement en denrées alimentaires et la stabilité des prix. Nous devons aider la FAO et le PAM à jouer leur rôle de coordination exceptionnel en fournissant une aide humanitaire aux pays concernés afin de prévenir une famine à grande échelle.

Les sanctions unilatérales doivent être levées au plus vite. Les États Membres doivent stabiliser les chaînes d'approvisionnement industriel, réduire les barrières tarifaires, faciliter les échanges commerciaux et garantir la continuité de l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires et en produits agricoles.

Les opérations humanitaires doivent être menées conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes directeurs pertinents concernant l'aide humanitaire, tout en respectant la souveraineté des pays concernés.

La Chine, en tant qu'important pays agricole, attache une grande importance à la sécurité alimentaire. Pour parvenir à l'autonomie alimentaire, la Chine participe toujours activement à la coopération internationale dans les domaines agricole et alimentaire. Nous fournissons une aide à d'autres pays en développement dans la mesure de nos capacités, notamment en réalisant des projets, en collaboration avec la FAO, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et en déployant des experts et des techniciens en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Depuis l'émergence de la COVID-19 et l'invasion de criquets en Asie et en Afrique, la Chine fournit un appui actif à d'autres pays en matière de lutte contre l'épidémie. La Chine a réagi activement à l'initiative de la FAO et aux sollicitations des pays concernés en déployant des équipes spécialisées dans la lutte contre les criquets pour partager leur expérience et venir en aide aux pays touchés. Des résultats encourageants ont été enregistrés.

La Chine est prête à renforcer la coopération avec toutes les parties pour préserver la sécurité alimentaire mondiale et œuvrer de concert pour débarrasser le monde de la faim et de la pauvreté. Nous sommes disposés à fournir un appui solide à tous les peuples dans leur quête de développement et à renforcer notre contribution à l'édification d'un monde où règnent une paix durable et une prospérité commune ainsi qu'à la construction d'un avenir meilleur pour l'humanité tout entière.

## Annexe VII

### **Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs exposés.

Il y a presque deux ans, en mai 2018, le Conseil adoptait la résolution 2417 (2018), qui a reconnu le lien entre les conflits armés et la violence et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine, et condamné fermement l'utilisation de la famine comme méthode de guerre.

Nous savons que le besoin d'aide humanitaire augmente. Aujourd'hui, l'importance de la faim provoquée par les conflits n'a pas diminué ; au contraire, et surtout à l'heure actuelle avec le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), elle est plus prégnante que jamais. La pandémie a déjà profondément bouleversé notre vie quotidienne, sur tous les plans. Ses effets se font ressentir plus durement, notamment sur les plus vulnérables, dans les situations de conflit, où, par définition, les ressources sont toujours rares. Selon la dernière analyse réalisée par le Programme alimentaire mondial, en raison de la COVID-19, 130 millions de personnes supplémentaires pourraient se retrouver au bord de la famine d'ici à la fin de 2020.

La plupart des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans des pays touchés par des conflits armés, lesquels ont des conséquences humanitaires dévastatrices et entravent une réponse humanitaire efficace. Parfois, l'aide humanitaire est tout ce dont disposent les gens. On ne peut qu'imaginer ce qui risque d'arriver à ces personnes si nous ne sommes pas en mesure de mener une réponse humanitaire efficace. Nous renouvelons notre appui sans réserve à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Avec l'arrêt des conflits, les civils auront plus de chances d'échapper aux pénuries alimentaires.

Nous ne pouvons pas ignorer les effets des changements climatiques, qui jouent un rôle majeur à cet égard. Les changements climatiques ont réduit les moyens de subsistance dans de nombreux pays et provoqué des migrations. Ils laissent également une partie importante de la population dans un état de vulnérabilité. Les risques sécuritaires liés au climat alimentent le mécontentement et augmentent les inégalités et la fragilité, ce qui en retour pose des problèmes pour la mise en œuvre des missions de l'ONU partout dans le monde. Dans les pays où les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents, les crises alimentaires provoquées par les conflits risquent d'être encore aggravées. Nous ne pouvons pas méconnaître l'impact du climat sur la sécurité alimentaire ; au contraire, des mesures urgentes sont nécessaires pour protéger les communautés les plus vulnérables.

Nous soulignons également que les femmes sont des acteurs clés qui contribuent à la sécurité alimentaire pendant les conflits. Les femmes sont souvent les plus durement touchées et disposent de moins de moyens de subsistance de remplacement que les hommes lorsque les récoltes sont perdues. Garantir l'égalité des droits des femmes, notamment en ce qui concerne les ressources du ménage et la terre, ainsi que leur participation à la prise de décision, renforce la capacité des communautés à gérer les défis liés à l'insécurité alimentaire.

On ne soulignera jamais assez l'importance d'un accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire aux civils dans les conflits armés. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.



## Annexe VIII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite tout d'abord me joindre aux autres pour remercier la République dominicaine et le Ministre Vargas d'avoir organisé la présente réunion. Je tiens également à remercier M. Qu, M. Beasley et M. Egeland pour leurs exposés éclairants, ainsi que, par leur intermédiaire, leurs équipes qui aident les populations sur le terrain.

Le lien entre la paix et la sécurité internationales et la famine est bien documenté – nous l'avons vu ces dernières années au Yémen, au Soudan du Sud, en Syrie ou dans la région du Sahel. Il ne fait aucun doute que le Conseil doit adresser cette question, d'autant plus si nous sommes au bord d'une « pandémie de la faim », comme l'a souligné M. Beasley. C'est la raison pour laquelle la France avait pris l'initiative d'organiser une réunion selon la formule Arria sur ce sujet en 2017. Nous saluons les progrès réalisés depuis lors, avec l'adoption de la résolution 2417 (2018) en 2018 et la négociation aujourd'hui d'un projet de déclaration du Président du Conseil qui, nous l'espérons, sera adopté très prochainement.

Après un déclin constant pendant des décennies, nous avons vu réapparaître des tendances à la hausse inquiétantes en ce qui concerne la famine depuis 2015. En 2018, 11 % de la population mondiale souffrait de la faim, ce qui met en évidence l'immense défi que représente la réalisation de l'objectif de développement durable 2 « Faim zéro ». Les conflits restent un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire, déclenchant un cercle vicieux : les conflits augmentent l'insécurité alimentaire, qui à son tour alimente la violence. Les conflits entraînent également le déplacement de personnes vers des lieux où les ressources alimentaires ne sont pas suffisantes pour nourrir l'ensemble des populations locales, des réfugiés et des déplacés internes. Nous sommes tous conscients que les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes de ce cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et des conflits armés.

C'est une réalité effroyable, mais la famine des civils est encore souvent utilisée comme une arme de guerre. Elle est également utilisée comme un moyen de recrutement par les parties aux conflits armés qui limitent délibérément l'accès à la nourriture et attaquent les travailleurs humanitaires.

Comme nous ne cessons de le répéter, réunion après réunion, le respect du droit international humanitaire est une nécessité dans toutes les situations de conflit : toutes les parties doivent respecter les règles de la guerre, en particulier les dispositions du droit international humanitaire protégeant les civils, y compris les travailleurs humanitaires. Comme l'a souligné M. Egeland, les parties à un conflit doivent garantir un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire impartiale à toutes les personnes dans le besoin.

L'utilisation de la famine comme méthode de guerre contre les civils constitue un crime de guerre en vertu du droit pénal international. Un tel crime ne peut rester impuni.

En outre, je suis tout à fait d'accord avec le représentant de l'Allemagne pour souligner le lien entre les changements climatiques, les conflits et l'insécurité alimentaire. Nous devons tenir compte du fait que de nombreux pays touchés par des conflits subissent également les effets néfastes des changements climatiques. Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020*, qui a été publié aujourd'hui, montre clairement que les phénomènes météorologiques extrêmes contribuent de plus en plus à l'insécurité alimentaire. C'est notamment le cas dans la région du Sahel et cela aggrave l'insécurité alimentaire liée aux conflits. Dans ce contexte, la France regrette que les changements climatiques n'aient pas pu être explicitement mentionnés dans le projet de déclaration présidentielle que nous négocions.

Nous sommes convaincus que les changements climatiques sont également un moteur des déplacements de population, qui sont une autre source de la crise alimentaire. La France préside la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, un groupe d'États qui travaillent ensemble pour une meilleure protection des personnes déplacées dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques.

Je tiens à souligner l'importance des systèmes de prévention et d'alerte précoce pour agir plus efficacement afin de prévenir les famines provoquées par les conflits. Le Secrétaire général et les gouvernements doivent fournir des informations opportunes sur les niveaux d'insécurité alimentaire afin de mieux anticiper, prévenir et atténuer les effets d'une crise alimentaire.

Nous sommes convaincus que l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition contribue au maintien de la paix et à la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi la France augmente son financement de l'aide alimentaire, qui passera d'environ 40 millions d'euros en 2019 à plus de 50 millions d'euros en 2020. Notre aide alimentaire couvre cette année les régions touchées par des conflits, tout en tenant compte de l'impact de la crise actuelle provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

En conclusion, aujourd'hui, avec la propagation de la pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais de trouver des solutions durables aux conflits qui sont au cœur de ces tragédies humanitaires. Nous réitérons notre plein soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et global pour faciliter la réponse à la pandémie. Nous avons une responsabilité collective et une obligation morale à cet égard. Le Conseil de sécurité doit rester mobilisé. La France continuera à jouer pleinement son rôle à cet égard.

## Annexe IX

### **Déclaration de M. Jürgen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi aujourd'hui pour premier événement marquant de votre présidence une question opportune. L'Allemagne s'est jointe à vous pour accueillir plusieurs réunions informelles du Conseil de sécurité intitulées « Monitoring food security in countries with conflict situations » (Suivi de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de conflit). Ces réunions d'information ont illustré le lien entre les conflits et l'insécurité alimentaire sur la base de preuves émanant de situations de plusieurs pays. Les intervenants d'aujourd'hui ont clairement indiqué que les conflits restent parmi les principaux facteurs d'insécurité alimentaire aiguë.

En 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2417 (2018), condamnant le recours à la famine des civils comme méthode de guerre ainsi que le refus de l'aide humanitaire dans les situations de conflit. Cette résolution historique a ouvert la voie à la lutte contre la faim engendrée par les conflits, en soulignant le lien de causalité évident entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et la famine. Deux ans après l'adoption de la résolution 2417 (2018), la communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il agisse de manière plus décisive sur les liens entre les conflits et l'insécurité alimentaire.

Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires*, publié aujourd'hui, révèle qu'en 2019, 135 millions de personnes étaient touchées par une insécurité alimentaire aiguë – le nombre le plus élevé depuis le début de la publication du rapport il y a quatre ans. Le rapport souligne en particulier une augmentation de l'insécurité alimentaire aiguë dans des crises comme celles que connaissent la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud. Cette tendance nécessite la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la prévention et le règlement des conflits.

La résolution 2417 (2018) a mis en place un mécanisme d'alerte précoce qui permet au Conseil de sécurité d'agir avant l'apparition d'un risque de famine. Cela permet de sauvegarder des vies et de préserver les moyens de subsistance. Mais le Conseil doit renforcer son approche préventive, identifier très tôt toute menace à la sécurité alimentaire dans les situations de conflit et prendre rapidement des mesures appropriées pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Il existe encore un grand potentiel pour ce type d'alerte précoce. Nous demandons au Secrétariat de suivre de près les pays fragiles et de faire rapidement rapport au Conseil sur les risques de famine engendrée par les conflits et d'insécurité alimentaire généralisée dans les conflits armés, si nécessaire également en dehors du cycle habituel d'établissement des rapports.

L'aide humanitaire allemande accorde une grande importance à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la promotion d'un changement de paradigme vers un système humanitaire tourné vers l'avenir, capable d'anticiper les crises et d'agir très tôt. Depuis 2015, l'Allemagne a soutenu l'action humanitaire anticipée de différents partenaires par des contributions de plus de 30 millions d'euros. De tous les secteurs humanitaires, l'aide alimentaire est celui qui a reçu le plus de fonds de l'Allemagne au cours des dernières années. Étant donné les besoins criants qui existent encore, la sécurité alimentaire restera certainement l'un de nos domaines prioritaires pour cette année également.

L'Allemagne souhaite souligner et soutenir en particulier l'importance que la résolution 2417 (2018) attache au respect du droit international humanitaire et au maintien de l'accès humanitaire. Toutes les parties à un conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international de respecter et de protéger les civils, afin que les acteurs humanitaires puissent accomplir leur travail essentiel.

Nous appelons tous les acteurs concernés à fournir un accès sûr, rapide et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons contribuer à créer les conditions qui permettent aux travailleurs humanitaires de fournir une aide humanitaire fondée sur des principes et d'apporter des secours à ceux qui en ont le plus besoin. C'est également l'objectif de l'appel en faveur de l'action humanitaire, que l'Allemagne a lancé avec la France en avril 2019 et qui a été approuvé par 44 États Membres de l'ONU.

De nombreux pays touchés par des conflits subissent aussi directement les effets néfastes des changements climatiques, notamment la sécheresse, la rareté de l'eau, la désertification, la dégradation des terres, les précipitations irrégulières, les inondations et d'autres catastrophes liées au climat. Un nombre croissant de preuves indique que les conflits et les changements climatiques, suivis par les chocs économiques, sont les deux principaux facteurs d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde. L'interaction entre les conflits, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire dans un contexte déjà vulnérable a des effets dévastateurs sur les civils et constitue une sérieuse menace pour la réalisation du développement durable.

Dans la région du Sahel, nous voyons les répercussions tangibles du lien entre changements climatiques, sécurité et insécurité alimentaire, des conflits éclatant entre les éleveurs et les agriculteurs en raison de la concurrence pour les ressources rares que sont l'eau et la terre, qui sont la base de leurs moyens de subsistance et de leur production alimentaire. Pour garantir et maintenir la paix dans certains des contextes les plus fragiles du monde, comme le Sahel, le soutien aux moyens de subsistance agricoles doit être considéré comme un élément d'une réponse globale.

Les changements climatiques et l'insécurité alimentaire ont de graves répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales eu égard aux crises déjà inscrites à notre ordre du jour, et ils menacent de provoquer et d'aggraver des conflits ailleurs. C'est pourquoi le Conseil doit s'occuper de ces questions.

Étant donné qu'environ 183 millions de personnes risquent de sombrer dans une insécurité alimentaire aiguë si elles sont confrontées à un choc ou à un facteur de stress supplémentaire, comme le souligne le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* publié aujourd'hui, nous sommes préoccupés par l'impact des pandémies sur la sécurité alimentaire. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) nous fait prendre conscience que, bien qu'un virus se propage sans discernement, les personnes les plus touchées sont celles qui étaient les plus exposées avant la pandémie.

Malheureusement, la pandémie touche de manière disproportionnée les personnes qui appartiennent déjà aux groupes les plus vulnérables, parmi lesquels les femmes, qui sont souvent en première ligne dans la lutte contre la pandémie, et les enfants, pour qui, dans de trop nombreux cas dans le monde, sécher les cours signifie également sauter le déjeuner.

Comme l'a dit la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Amina Mohammed,

« Les risques auxquels sont confrontées les populations partout dans le monde vont bien au-delà du virus lui-même. La pandémie, et les mesures prises pour l'atténuer, ont déjà des conséquences sociales et économiques très graves, y compris sur nos systèmes alimentaires» (*voir DSG/SM/1401*).

Actuellement, des quantités suffisantes de nourriture sont disponibles, mais la menace de perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues aux restrictions en matière de travail, de voyage et de commerce est évidente. Pour éviter l'augmentation des niveaux de faim due à la COVID-19, il faut non seulement maintenir un accès sans entrave aux moyens de production, mais aussi maintenir la disponibilité des travailleurs dans l'agriculture, la logistique, la transformation et la distribution, et donc les protéger de manière adéquate.

C'est pourquoi nous pensons qu'une aide humanitaire à grande échelle sera nécessaire pour prévenir la maladie et faire face à ses conséquences sur la sécurité alimentaire, et pour apporter de l'aide à des millions de personnes, en particulier aux groupes les plus exposés et les plus vulnérables.

Nous appelons tous les acteurs compétents à prendre des mesures pour garantir la fourniture de l'aide humanitaire malgré la fermeture des frontières, les interdictions de voyager, les ordres de quarantaine et les difficultés dans les processus de passation de marchés.

**Annexe X****Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'emblée, l'Indonésie remercie la présidence d'avoir convoqué cette réunion d'information aujourd'hui. Je salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, à la présente réunion. Je remercie également pour leurs exposés M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial; et M. Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés.

La protection des civils restera la première priorité de l'Indonésie. L'année dernière, sous la présidence indonésienne du Conseil, nous avons été fiers de commémorer le vingtième anniversaire de l'inscription de la protection des civils à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je l'ai déjà dit et je le répète : nous sommes ici pour sauver des vies. La protection des civils, y compris contre la faim provoquée par les conflits, devrait toujours être l'objectif principal du Conseil de sécurité. La mise en œuvre de la résolution 2417 (2018) devient de plus en plus pertinente, en particulier en cette période de maladie à coronavirus (COVID-19). Je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, la famine ne doit jamais être utilisée comme méthode de guerre. Les parties à un conflit doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, et les résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, les acteurs de la plupart des conflits continuent aujourd'hui de les violer. Les attaques contre les travailleurs humanitaires, les missions médicales et les biens civils se poursuivent, tout comme la perturbation délibérée de l'accès humanitaire. Le Conseil doit se pencher sur des moyens novateurs pour garantir le respect des normes mondiales contre les atteintes aux civils.

Nous continuons d'appuyer l'action menée par le Secrétaire général pour trouver des solutions permettant de prévenir les conflits armés et d'y mettre un terme. À cette fin, il est maintenant plus important que jamais que nous adhérions à son appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial et assurions l'accès de l'aide humanitaire pendant la pandémie de COVID-19.

La violence n'est jamais la solution. Nous devons continuer à promouvoir le dialogue, les négociations politiques et d'autres moyens pacifiques. Dans le même temps, nous devons continuer de renforcer la coordination entre les efforts humanitaires et ceux de développement et de consolidation de la paix. Nous plaidons également en faveur d'un accès humanitaire sans entraves afin que les acteurs humanitaires puissent porter secours à ceux qui sont dans le besoin, y compris en leur fournissant une aide alimentaire.

Deuxièmement, la coopération internationale est vitale pour la protection des civils. En effet, la responsabilité première de la protection des civils incombe à chaque pays, mais nous constatons souvent un écart entre cette responsabilité et la capacité d'un État à l'assumer. L'appui international, y compris par le biais d'une assistance technique et financière, est véritablement indispensable pour permettre un renforcement des capacités à cette fin.

La promotion d'une culture de paix grâce à une approche fondée sur les droits et à la mise en place des lois requises est tout aussi importante. Les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales doivent être partagés. Il est également important d'ouvrir les frontières, de maintenir la chaîne d'approvisionnement mondiale et de veiller à ce que le commerce ne soit pas perturbé. En tant que Conseil, nous devons pouvoir faciliter les mesures qui permettront de renforcer les capacités

des pays afin de protéger les civils, de pérenniser la paix et d'assurer la continuité des activités économiques et la disponibilité des denrées alimentaires.

Troisièmement, l'impératif de protéger les civils doit être ancré dans tout le continuum de la paix, de la prévention des conflits au développement durable en passant par le maintien et la consolidation de la paix. Le lien est évident : pour que la paix prospère, le développement durable est fondamental. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont les outils dont nous disposons pour atteindre cet objectif. Utilisons-les!

Nous souscrivons à la déclaration faite par le Ministre sur l'impératif de combiner les efforts pour renforcer les piliers de la paix, de la sécurité, du développement, de l'environnement et de l'aide humanitaire de l'ONU.

Nous continuerons d'appuyer le rôle central de l'ONU sur cette question et restons déterminés, comme il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Tel doit être l'objet de nos efforts collectifs, une noble cause en faveur de laquelle nous devons tous nous engager. Aucun civil ne doit être laissé pour compte ni sans protection; personne ne doit souffrir de la faim.

## Annexe XI

### **Déclaration de M. Abdou A Barry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par citer le Secrétaire général, qui a déclaré que la manière la plus efficace de protéger les civils était de prévenir les conflits. Afin de réaliser cet objectif, la protection des civils est devenue l'une des questions centrales à l'ordre du jour du Conseil. Je voudrais donc vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet, avec la participation du Ministre des relations extérieures de votre pays.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier également nos intervenants, M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial; et M. Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés.

Les conflits sont aujourd'hui la principale cause de la faim aiguë qui sévit dans le monde. Au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, où une grande partie de la population vit de l'agriculture et où les changements climatiques exacerbent déjà les tensions, une crise alimentaire aiguë a été précipitée par le conflit en cours et l'intensification des activités des insurgés. Il est en effet prévu que 3,5 millions de personnes seront confrontées à une insécurité alimentaire aiguë à grave dans le bassin du lac Tchad. À ce chiffre, nous pouvons ajouter 3,3 millions de personnes ayant besoin d'une aide immédiate dans le centre du Sahel. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Egeland à cet égard.

Comme l'a noté le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les populations se trouvent obligées de fuir et d'abandonner leurs champs, leur bétail et leurs autres sources de nourriture. Cette situation aggrave l'insécurité alimentaire des personnes déplacées de force et des communautés qui les accueillent, qui sont souvent des prestataires de dernier recours malgré leurs ressources déjà limitées.

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés en matière de protection des civils dans les conflits armés grâce à la mise en œuvre d'un cadre de protection global fondé sur le droit international humanitaire et les pratiques du Conseil de sécurité. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Dans des endroits tels que le bassin du lac Tchad, qui est durement touché par les changements climatiques et où Boko Haram est actif, ou le Yémen, où les obstacles dressés sur les routes terrestres et maritimes sont monnaie courante, tout comme dans de nombreuses autres zones de conflit, des milliers de personnes sont prises au piège sans bénéficier d'une aide humanitaire vitale. Nous sommes fermement convaincus que tout le monde mérite un accès intégral à l'aide humanitaire. C'est pourquoi ma délégation voudrait joindre sa voix à celles des autres membres du Conseil pour condamner fermement le recours à la famine des civils comme méthode de guerre et le refus illicite de l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'accès du personnel humanitaire aux populations civiles en période de conflit armé. Nous voudrions également rappeler à toutes les parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et la nécessité de traduire en justice les auteurs de violations et d'abus.

Les atteintes répétées à la dignité humaine des populations et à la jouissance de leurs droits du fait d'actes de violence intercommunautaire ou des agissements des groupes armés non étatiques au Sahel aggravent plus encore la fragilité de ces populations. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de cette violence et souffrent de traumatismes importants. Nous voudrions souligner qu'il convient que l'aide humanitaire soit adaptée aux besoins liés à l'âge et au genre des bénéficiaires et qu'elle associe ces groupes au processus d'édification de communautés plus résilientes et plus durables.



Toutes les grandes épidémies de mémoire récente, qu'il s'agisse de la maladie à virus Ebola, du syndrome respiratoire aigu sévère ou du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, ont eu des répercussions négatives directes et indirectes sur la sécurité alimentaire, mais la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait s'avérer particulièrement mortelle pour les personnes vivant dans des zones de conflit et souffrant de faim aiguë.

Divers facteurs liés à la pandémie exacerbent les problèmes dans les régions déjà confrontées à des crises humanitaires majeures. La pénurie de main-d'œuvre compromet la production et le traitement des cultures. Les perturbations dues à l'interruption des transports et aux dispositifs de quarantaine empêcheront les agriculteurs d'accéder aux marchés, et les mesures de confinement pourraient entraver l'acheminement de l'aide humanitaire, et donc la distribution des denrées alimentaires dont les réfugiés et les personnes déplacées ont grand besoin.

Le Niger a mis en place un plan de secours alimentaire en faveur de la population estimé à près de 500 millions de dollars. Ce plan prévoit la mobilisation de 81 500 tonnes de céréales à vendre à des prix modérés et de 56 000 tonnes de nourriture gratuite à distribuer aux plus vulnérables..

Le Conseil le sait peut-être aussi, grâce à une politique audacieuse mise en œuvre par le Président Issoufou – l'initiative baptisée « Les Nigériens nourrissent les Nigériens », qui a permis de parvenir à l'autosuffisance alimentaire – il a été prouvé que la sécheresse n'est plus inévitable et qu'elle n'est pas synonyme de famine. Toutefois, face à la COVID-19, cette dynamique doit être appuyée aux niveaux national, régional et international.

Cela m'amène à mon dernier point. Pour revenir à la citation que j'ai reprise au début de ma déclaration, le moyen le plus efficace de protéger les civils est de prévenir les conflits. Prévenir, c'est notamment prendre acte des vulnérabilités profondément enracinées, chroniques et aiguës, qui affectent les pays, et y remédier. C'est faire en sorte que les gouvernements, la communauté humanitaire et les acteurs du développement prennent des mesures concertées pour éliminer les causes structurelles profondes de ces vulnérabilités, et c'est aussi renforcer la résilience des communautés touchées. Une démarche appropriée consiste à tirer meilleur parti des progrès scientifiques, notamment de l'application pacifique de la recherche nucléaire, à des fins agrométéorologiques et au profit du développement.

En conclusion, je voudrais rappeler au Conseil que, en mai 2018, il a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018). Nous espérons que cette résolution continuera de guider nos actions pour rompre au plus vite le cycle de la famine liée aux conflits.

## Annexe XII

### **Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais, pour commencer, remercier nos intervenants – M. Qu Dongyu, M. David Beasley et M. Jan Egeland. Nous sommes également très honorés que le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, ait pris la parole.

La visioconférence de ce jour aborde la question cruciale de la famine suscitée par les conflits. Son importance ne saurait être mésestimée. Nous apprécions les efforts déployés par la présidence dominicaine du Conseil de sécurité pour coordonner les vues des membres du Conseil et les transcrire dans une déclaration présidentielle. Ce n'est assurément pas une tâche facile, et nous avons encore un certain chemin à parcourir avant de parvenir à un consensus durable.

Cela étant dit, nous devons répéter notre position fondamentale, selon laquelle le Conseil de sécurité n'est pas la plateforme idoine pour s'attaquer et remédier durablement à tous les facteurs socioéconomiques et autres liés aux conflits armés. Il nous faut être honnêtes les uns avec les autres et faire de notre mieux pour affronter ici les questions de paix et de sécurité. Voilà comment sont notoirement réparties les tâches au sein du système des Nations Unies – comme le prévoit la Charte –, une répartition que nous devons tous respecter. Le fait que le Conseil se saisisse ou non d'une problématique ne doit pas être un indicateur de l'importance de cette dernière.

Nous pensons également que cet examen, où qu'il ait lieu, ne pourra être couronné de succès tant que nous ne tiendrons pas compte des causes profondes pertinentes et que nous tenterons de prétendre que les symptômes sont plus importants que la maladie elle-même. Le problème de la sécurité alimentaire dans les pays en conflit armé est certes complexe et multidimensionnel, mais l'une de ses causes profondes clefs, souvent oubliée par certains de nos collègues, est l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États. Cette ingérence fait éclater des conflits et peser des risques sur la sécurité alimentaire nationale. Nous en voyons tous chaque jour l'illustration éclatante en Iraq, en Libye, en Syrie et au Yémen. Tous ces pays sont devenus des arènes où se joue l'ingérence étrangère, voire où se règlent les comptes d'acteurs extérieurs au pays concerné. Il faut mettre un terme à cette situation si nous ne voulons pas voir une nouvelle hausse des demandes d'aide humanitaire, dont la plupart ne visent qu'à assurer les besoins alimentaires de base des civils. Médicalement, une carence en aliments équilibrés, surtout chez de jeunes enfants, est susceptible d'avoir des conséquences irréversibles sur la santé de ces futurs adultes. Le nombre d'enfants subissant ces guerres de la faim grossit à vue d'œil, et c'est extrêmement alarmant.

Le Yémen est la plus grave catastrophe humanitaire de notre époque, et deux tiers de la population ont besoin d'une aide humanitaire. La moitié sont des enfants.

En Syrie, plus de 11 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Bien qu'il dispose au niveau national de toutes les ressources nécessaires pour permettre le développement indépendant de ses citoyens et leur assurer une vie normale, ce pays est contraint de s'appuyer sur l'aide humanitaire internationale, notamment pour l'alimentation. Cette aide humanitaire est assortie de clauses et conditions préalables discriminatoires, qui impliquent souvent un changement de régime. Le rôle du mécanisme transfrontières est amplifié artificiellement, au détriment des autres solutions existantes qui pourraient être envisagées et qui sont proposées par le Gouvernement syrien. Nous en avons entendu des exemples aujourd'hui même, durant la présente visioconférence.

Eux aussi dans une situation très difficile, l'Iraq et la Libye luttent pour renouer avec la normalité après des interventions étrangères illégales.

Nous avons conscience que les changements climatiques sont très à la mode en ce moment, et la tentation est toujours grande de les intégrer dans toutes les discussions. Mais nous devons être francs avec nous-mêmes, et ne pas exagérer l'importance qu'ils revêtent dans chaque crise. À défaut, nous risquons de ne jamais trouver la solution appropriée aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Les discussions d'experts autour de la rédaction du projet de déclaration présidentielle ont révélé que les écarts sur cette question ne nous aideront pas à trouver un remède durable aux problèmes liés à la famine si nous continuons à en ignorer les causes profondes susmentionnées. Des éléments importants, qui doivent faire partie intégrante des solutions, sont très souvent laissés en dehors du champ de nos discussions.

Créer des possibilités et des capacités de production locale, stabiliser les marchés de matières premières mondiaux, libéraliser les échanges et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, voilà qui est à même de ranimer les économies dévastées par les conflits armés. L'un des moyens les plus importants et les plus évidents de remédier aux causes profondes est de supprimer les mesures restrictives unilatérales et de lever les sanctions unilatérales. C'est là un processus laborieux, mais tant que nous ne l'aurons pas fait, les besoins humanitaires ne feront que croître. Pour reprendre la terminologie médicale, l'aide humanitaire ne peut que soulager les symptômes, mais elle ne saurait guérir la maladie. Nous exhortons nos collègues à faire leurs ces idées vitales, qui contribueront à faire en sorte que le texte du projet de déclaration présidentielle soit acceptable pour tous.

La Fédération de Russie accorde une immense attention à la fourniture d'aide alimentaire aux pays en situation de conflit armé. Notre pays apporte régulièrement une aide humanitaire à ces États, tant par les canaux bilatéraux que par le Programme alimentaire mondial (PAM). Chaque année, nous consacrons plus de 40 millions de dollars à ces fins. Le réseau logistique de livraison du PAM nous permet d'être sûrs que l'aide parvient jusqu'aux plus vulnérables. D'autres instances et organismes spécialisés des Nations Unies continuent de jouer un rôle crucial pour traiter de diverses questions socioéconomiques, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, dont nous sommes membres des organes de direction, et où nous nous efforçons de faire en sorte que les processus de prise de décision soient les plus efficaces possibles. Nous sommes également convaincus qu'il nous faut explorer la possibilité de tenir des discussions sur ces questions sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

## Annexe XIII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, de sa déclaration. Je voudrais féliciter le Président d'avoir convoqué cette réunion très importante sur la protection des civils contre la famine induite par les conflits. Je remercie également les intervenants de leurs observations édifiantes, mais très solennelles.

Aujourd'hui, la civilisation humaine est à la croisée des chemins, alors que nous sommes confrontés aux plus grands défis que nous connaissons de notre vivant – dont certains auront inévitablement des répercussions sur les générations à venir. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont nous n'avons pas vu d'équivalent depuis plus d'un siècle, continue de faire des ravages dans nos sociétés et nos économies, tandis que la crise climatique, qui ne cesse de s'aggraver, fait planer la menace de la précarité sur nos vies et nos moyens de subsistance. Outre les lourds défis posés par ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, nous continuons de lutter contre la faim et le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire aiguë continue d'augmenter. Nous pouvons et devons faire davantage pour protéger les plus vulnérables.

Dans notre lutte pour une paix et une prospérité durables, il n'y a pas de victoires faciles. Pourtant, c'est dans les moments les plus sombres, lorsque nos difficultés semblent insurmontables, que nous devons travailler ensemble, non pas en dépit de nos intérêts, perspectives et priorités qui sont différents, mais précisément parce que ceux-ci exigent une coopération constructive permettant de parvenir à des solutions innovantes et axées sur l'être humain. Rappelons-nous que tout notre système multilatéral a été conçu par nos ancêtres pour servir les intérêts des peuples. Même si nos États-nations restent le principal moyen d'interaction de nos sociétés géographiquement dispersées, ces structures ne sont que des produits des progrès de l'humanité.

Pour financer les efforts visant à éliminer la faim à Saint-Vincent-et-les Grenadines, en collaboration avec différents partenaires et donateurs, notre gouvernement a mis en place un mécanisme appelé « Fonds d'affectation spéciale Faim Zéro ». Cette initiative rassemble un certain nombre de programmes sociaux en matière d'éducation et de formation, de santé et de bien-être, de logement, d'emploi et de productivité afin de créer un filet de sécurité sociale au profit des groupes les plus vulnérables, et a permis de réduire considérablement les niveaux de sous-alimentation dans la société vincentienne. Notre délégation propose qu'un fonds d'affectation spéciale similaire soit élaboré et mis en service, sous les auspices du Programme alimentaire mondial (PAM), pour couvrir les déficits budgétaires qui entravent la fourniture d'une assistance aux populations touchées par des conflits et l'insécurité alimentaire. L'annonce faite récemment par le PAM selon laquelle il allait réduire de moitié l'aide alimentaire acheminée dans les zones contrôlées par les houthistes au Yémen suite à la réduction de l'appui fourni par les donateurs est une tragédie absolue. Nous devons agir rapidement et résolument pour veiller à ce que toutes les populations vulnérables du Yémen et d'ailleurs reçoivent l'aide dont elles ont tant besoin.

Nous devons toutefois garder à l'esprit que même si les conflits comptent parmi les principaux facteurs d'insécurité alimentaire aiguë dans certains contextes, les risques liés aux changements climatiques – notamment les précipitations irrégulières, les inondations, la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer – contribuent également

---

à réduire la productivité agricole et à créer une insécurité alimentaire. En outre, les récessions économiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement entraînent des crises alimentaires qui touchent de nombreux groupes vulnérables dans le monde entier.

Si nous voulons éliminer la faim d'ici à 2030, nous devons adopter une approche systémique pour lutter contre l'insécurité alimentaire, dans les situations de conflit et dans d'autres contextes. Cela signifie que le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts pour œuvrer de concert avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres entités telles que le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PAM pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité en tenant compte du lien qui existe entre la paix, la sécurité, le développement et les questions humanitaires.

**Annexe XIV****Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'emblée, l'Afrique du Sud voudrait remercier la République dominicaine d'avoir convoqué cette réunion pour examiner le lien entre la famine et les conflits. Nous remercions M. Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, et M. Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés, de leurs exposés détaillés et basés sur des faits.

La famine est à la fois une cause et une conséquence de la guerre et des conflits. Le lien entre la faim et les conflits est un problème persistant. Il n'est donc pas surprenant que 60 % des personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans des pays touchés par un conflit.

Les conflits armés perturbent les systèmes alimentaires, provoquent des déplacements massifs de population, détruisent les moyens de subsistance et entraînent l'insécurité alimentaire. À leur tour, l'insécurité alimentaire et la concurrence pour les ressources naturelles sont à l'origine de nombreux conflits actuels dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ces facteurs conduisent par la suite à de longues années de pénuries alimentaires, en particulier lorsque ces conflits sont exacerbés par des catastrophes naturelles, notamment les effets des changements climatiques. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aggrave la situation déjà difficile dans ces pays, car elle a entraîné des pénuries alimentaires, une concurrence destructrice pour des ressources limitées et la manipulation des systèmes d'approvisionnement alimentaire.

Les civils, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés, sont les premières victimes de ce cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et des conflits armés. Les infrastructures civiles et essentielles, les convois d'aide humanitaire et les travailleurs humanitaires sont également pris pour cible dans les situations de conflit.

À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur le sort des déplacés, des réfugiés et des migrants, qui vivent dans des conditions difficiles pendant les situations de conflit et qui, le plus souvent, n'ont qu'un accès limité à l'aide humanitaire, y compris aux vivres. Par conséquent, nous soulignons qu'il est important et urgent de garantir à tous les groupes vulnérables un accès sans entrave à l'aide alimentaire et à l'assistance humanitaire.

Dans le même temps, nous constatons que de plus en plus de parties à des conflits affament les populations en tant que méthode de guerre, ce qui constitue une violation du droit humanitaire international et, potentiellement, un crime de guerre. Les violations du droit humanitaire international ne doivent pas être tolérées, et les auteurs de tels actes doivent en répondre.

S'il veut faire davantage pour prévenir la faim causée par les conflits et en réduire les risques au minimum, le Conseil doit envisager de faire un usage plus efficace des systèmes de prévention et d'alerte rapide, comme l'intégration d'indicateurs sur les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et les restrictions imposées à l'accès humanitaire aux populations dans les rapports soumis au Conseil de sécurité concernant les opérations de maintien de la paix et les pays. Le Conseil pourrait également appeler à des réponses coordonnées et multiformes, ainsi qu'à une coopération étroite entre l'action humanitaire et les efforts de développement dans le cadre du lien entre les questions humanitaires et le développement. Le Conseil pourrait également promouvoir une aide humanitaire tenant compte du sexe et de

l'âge des populations et répondant aux besoins de différents groupes, garantissant ainsi que ces besoins sont pris en compte dans les efforts humanitaires, et pourrait faire de la fourniture de services de santé adéquats dans les zones de conflit un élément d'une stratégie visant à éliminer la faim.

En outre, le Conseil pourrait prendre en considération les répercussions des sanctions économiques imposées à un pays en conflit, qui peuvent également, de façon imprévue, provoquer une famine liée au conflit, du fait que l'accès des civils aux produits alimentaires et aux médicaments risque d'être plus limité et que les prix des denrées alimentaires pourraient augmenter. Enfin, le Conseil pourrait veiller à ce que toutes les parties à un conflit respectent pleinement les dispositions pertinentes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et à ce que ceux qui violent ces lois rendent des comptes.

Pour terminer, je voudrais souligner que la paix et la sécurité alimentaire vont de pair. Pour éliminer la faim, en tant que Conseil de sécurité, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits et mettre fin à toutes les guerres, dans l'esprit de l'initiative « Faire taire les armes ».

**Annexe XV****Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent adjoint de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs exposés importants et à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine. Je tiens à remercier la République dominicaine d'avoir convoqué cette réunion opportune et d'avoir choisi le sujet important de la protection des civils victimes de la faim engendrée par les conflits, qui représente une priorité essentielle aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les conflits se multiplient et causent des destructions considérables, ont des effets dévastateurs sur les populations civiles, font augmenter le nombre de réfugiés et de personnes déplacées, et conduisent à une grave famine ainsi qu'à l'insécurité alimentaire. La faim et la malnutrition liées aux conflits sont la conséquence de nombreux actes directs des parties belligérantes, notamment des attaques ciblées contre les ressources alimentaires et les infrastructures de base connexes, des blocus ou des sièges, des obstacles et des restrictions à l'acheminement des secours humanitaires, et des attaques ciblées contre les acteurs et les opérations humanitaires.

Sur le long terme, les incidences des conflits, notamment la récession économique, l'inflation, le chômage et la perturbation des services essentiels, contribuent également à l'insécurité alimentaire. Certains pays en situation de conflit sont plus vulnérables que d'autres du fait d'un mélange mortel de pauvreté, de violence, de faim et de changements climatiques, qui peuvent atteindre des proportions élevées, voire mortelles, en particulier parmi les femmes et les enfants.

Malheureusement, dans de nombreuses zones de conflit, les civils n'ont pas accès aux vivres. Pire encore, l'insécurité et la famine causées par les conflits sont utilisées comme méthodes de guerre et comme moyens de pression à des fins politiques. Nous condamnons ces pratiques, qui constituent une odieuse atteinte à la dignité de la personne et aux droits inaliénables des populations ciblées, ainsi qu'une violation grave du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. En conséquence, nous appuyons toutes les mesures qui conduisent à la pleine application de la résolution 2417 (2018), en particulier en ce qui concerne la prévention, les interventions, la promotion du respect du droit international humanitaire et l'application du principe de responsabilité. En outre, nous apprécions et appuyons tous les efforts entrepris par l'ONU et le Programme alimentaire mondial pour lutter contre l'aggravation des crises alimentaires dans les zones de conflit afin d'atténuer la souffrance des civils.

Enfin, nous réitérons qu'il est urgent de poursuivre et de multiplier les efforts internationaux visant à éliminer les facteurs qui compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition. À cet égard, les mesures d'appui à des moyens de subsistance résilients et à la réalisation du développement durable doivent s'accompagner d'initiatives de consolidation de la paix et de règlement des conflits. Dans les situations actuelles sur le terrain, il est crucial de mettre un terme à toute utilisation de la famine comme méthode de guerre ainsi qu'au refus illicite d'accès humanitaire. Les effets dévastateurs de ces atteintes sur les populations civiles, et sur les enfants en particulier, peuvent avoir un impact sur leur vie et durer des décennies, même après le règlement politique des conflits qui donnent lieu à ces atteintes.



## Annexe XVI

### **Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre nos salutations et nos remerciements au Ministre des relations extérieures Vargas Maldonado, qui s'est joint à nous aujourd'hui. Je félicite également la République dominicaine de ses efforts pour que la question dont nous sommes saisis fasse l'objet d'un examen et d'un débat en bonne et due forme, et ce pour montrer la transparence du Conseil de sécurité à ce sujet.

Je remercie également les intervenants pour les exposés présentés aujourd'hui et, plus important encore, je les remercie, ainsi que leurs équipes – leurs immenses équipes, dans de nombreux cas – pour les mesures qu'ils sont en train de mettre en place dans certains des endroits les plus dangereux au monde. Il est par ailleurs particulièrement plaisant de retrouver M. David Beasley en bonne santé.

Les auteurs d'exposés d'aujourd'hui ont sonné de manière retentissante l'alarme à propos de situations dans le monde entier. Ils ont tous expliqué clairement qu'alors que le monde est confronté à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la question dont nous sommes saisis aujourd'hui représente un défi de plus en plus urgent. De nombreuses personnes vont être emportées par la COVID-19, mais la triste réalité est que, chaque année, de nombreuses personnes meurent également de l'insécurité alimentaire causée par les conflits. Le risque que le virus ait un impact supplémentaire sur l'approvisionnement en denrées alimentaires a été expliqué très clairement par les intervenants, mais, pour parler simplement, les personnes bien nourries ont une meilleure chance de survie. J'exhorte donc aujourd'hui tous les États Membres de l'ONU à répondre généreusement aux appels humanitaires existants.

Si le Royaume-Uni est un des principaux donateurs d'aide humanitaire au monde, il considère l'aide humanitaire comme un dernier recours. Elle est un signe d'échec politique. Je vais mettre l'accent aujourd'hui sur deux pays inscrits à l'ordre du jour – le Yémen et la Syrie – tout en reconnaissant les commentaires importants faits par les intervenants au sujet d'autres situations dans le monde.

Au Yémen, plus de la moitié de la population – soit le nombre ahurissant de 15,9 millions de personnes – souffre d'une insécurité alimentaire grave. Nous exhortons donc les dirigeants politiques yéménites, en particulier les houthistes, à réagir de manière constructive à l'appel du Secrétaire général et de son Envoyé spécial leur demandant de cesser immédiatement les hostilités, d'œuvrer à un règlement négocié et de tout faire pour prévenir une épidémie potentiellement désastreuse de COVID-19, notamment en facilitant un accès humanitaire sans entrave. La mise en place de ces mesures est plus importante que jamais en vue d'éviter une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la situation humanitaire déjà désespérée dans le pays. Les dirigeants politiques doivent maintenant montrer la voie, et ils doivent agir dans l'intérêt de la population.

Dans le nord-ouest de la Syrie, l'ONU signale une hausse des retards de croissance liés à la malnutrition. Aujourd'hui, trois enfants déplacés sur 10 âgés de moins de 5 ans dans la région d'Edleb accusent un retard de croissance. Parce que le régime syrien ne permet pas l'acheminement de l'aide depuis Damas vers les civils dans cette région, ces enfants, comme des millions d'autres civils dans le nord-ouest de la Syrie, dépendent entièrement de l'acheminement transfrontières d'aide humanitaire. Il est donc crucial que le Conseil de sécurité renouvelle la résolution 2504 (2020) avant son expiration en juillet pour permettre à l'ONU et

à ses partenaires humanitaires d'acheminer les denrées alimentaires, les articles médicaux et les autres formes d'aide dont a désespérément besoin la population dans le nord-ouest de la Syrie.

Par ailleurs, au-delà du nord-ouest, nous sommes profondément préoccupés par la situation des civils dans toute la Syrie, qui sont tributaires d'un accès humanitaire efficace dans tout le pays. Cette préoccupation est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a donné plus de 4 milliards de dollars à la Syrie et aux réfugiés syriens dans les pays voisins depuis le début du conflit.

Il est inacceptable, illégal et inhumain d'utiliser la faim comme arme de guerre. Nous appelons toutes les parties au conflit à se rappeler leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à protéger les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées.

Toutefois, l'intervention du Conseil face à ce problème doit englober une analyse prospective des futurs problèmes. Dans la résolution 2417 (2018), le Conseil prie le Secrétaire général de l'informer des risques de famine et d'insécurité alimentaire dans les pays en proie à un conflit armé. C'est par l'intermédiaire de ce mécanisme que le Conseil doit examiner les situations au Yémen et au Soudan du Sud. Nous espérons que le Secrétaire général envisagera de nouveaux moyens de continuer à répondre à cette demande en temps opportun, et les États Membres ne doivent pas limiter sa capacité à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit également être prêt à prendre des mesures énergiques pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin. Dans sa résolution 2417 (2018), le Conseil a rappelé qu'il pouvait envisager d'adopter, s'il y a lieu et conformément à la pratique établie, des mesures de sanction pouvant viser les personnes ou entités qui font obstacle à l'acheminement ou à la distribution de l'aide humanitaire ou à l'accès à cette aide, tout en veillant à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux principes de l'aide humanitaire. Par conséquent, au même titre qu'il est vital que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour garantir que l'aide humanitaire puisse être reçue rapidement et que les régimes de sanctions fassent l'objet des dérogations requises pour ce faire, comme nous l'avons fait récemment en ce qui concerne la Corée du Nord, nous devons également engager des poursuites contre les acteurs qui, à titre individuel, entravent la fourniture de l'aide à ceux qui en ont si désespérément besoin.

En 2018, après l'adoption de la résolution 2417 (2018), le représentant du Royaume-Uni avait conclu sa déclaration par ces mots :

« La leçon est claire : l'aide humanitaire ne peut être qu'un pansement. Les solutions sont politiques. » (*S/PV.8267, p. 3*)

C'est toujours le cas aujourd'hui.

**Annexe XVII****Déclaration de M<sup>me</sup> Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, de sa participation aujourd'hui. C'est bien sûr toujours un grand plaisir de voir mon ami David Beasley. Je suis heureuse qu'il aille bien et qu'il soit en bonne santé. C'est vraiment formidable de le voir. Je remercie tout particulièrement le Directeur général Qu Dongyu pour son exposé et bien d'autres choses encore. Il mérite toute notre gratitude pour défendre comme il le fait les personnes en marge de la société. Veiller à ce que chacun sur la planète ait suffisamment à manger est une des manières fondamentales dont nous pouvons nous acquitter de cette obligation. Je tiens également à féliciter les autres personnes qui ont présenté un exposé aujourd'hui pour toutes leurs contributions et leurs efforts singuliers afin de garantir que chaque être humain dans le monde ait accès à l'alimentation.

Les États-Unis tiennent également à remercier la République dominicaine d'inciter ainsi le Conseil de sécurité à se pencher à nouveau sur la question de l'insécurité alimentaire et de la faim. La conversation d'aujourd'hui est particulièrement importante à l'approche du deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 2417 (2018), qui a reconnu le lien évident entre les conflits et la faim. Dans un monde parfait, notre discussion de ce jour porterait sur les trajectoires positives que nous commençons à voir dans certains pays, où il y a eu des progrès s'agissant de dissocier la violence de la faim.

Cependant, nous ne pouvons faire fi des tendances négatives que nous observons dans des endroits comme le nord-est du Nigéria, le Soudan du Sud et le Cameroun. Dans ces régions, l'insécurité et le manque d'accès à l'aide humanitaire perturbent énormément la vie et les moyens de subsistance de millions de femmes, d'enfants et d'hommes. En outre, nous ne pouvons non plus faire abstraction de l'impact effroyable que les conflits armés continuent d'avoir sur des millions de Syriens et de Yéménites. Des personnes innocentes souffrent parce qu'elles ne peuvent pas se procurer ni produire des denrées alimentaires. Concrètement, cela signifie qu'en raison de l'insécurité permanente – ou parce que, comme dans le cas de la Syrie, entre autres, un régime despotique se sert de l'aide humanitaire comme d'une arme – les familles et les individus ne peuvent pas subvenir à leurs besoins.

Il est profondément inquiétant de constater que dans certains cas, les États utilisent la faim comme méthode de guerre ; ils déploient des tactiques de siège pour empêcher les civils d'avoir accès à la nourriture et vont même jusqu'à bloquer et harceler les acteurs humanitaires qui tentent d'apporter leur aide. Ces types de comportement sont cruels et inexcusables en toutes circonstances, mais ils le sont encore plus en pleine crise sanitaire mondiale. Les États ne peuvent tout simplement pas passer outre les obligations applicables en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Au moment où nous parlons, les besoins humanitaires atteignent un niveau sans précédent. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité dénonce les États qui ne s'acquittent pas de leur responsabilité la plus fondamentale de protéger les personnes se trouvant à l'intérieur de leurs frontières. Nous savons tous que l'aide humanitaire internationale est vitale, mais elle n'est qu'une solution temporaire pour répondre aux besoins humains – des besoins qui résultent, dans de nombreux cas, d'un conflit. La seule solution à long terme est que les États agissent de manière responsable dans l'intérêt de toutes les personnes vivant à l'intérieur de leurs frontières.

Le Secrétaire général a présenté un programme de réforme afin que les efforts immédiats et à long terme soient plus rationnels, et je voudrais conclure en appelant l'attention sur deux éléments importants et concrets de ce programme. Premièrement, nous devons améliorer la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. Deuxièmement, nous devons donner la priorité à un financement rapide et fiable de l'aide d'urgence. Ces deux domaines sont ceux dans lesquels le Conseil peut, devrait et doit faire davantage de progrès pour réduire la faim et les souffrances liées aux conflits, conformément à la responsabilité qui veut que nous prenions soin des personnes qui vivent à la marge.

## Annexe XVIII

### **Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la République dominicaine, qui préside le Conseil de sécurité, d'avoir organisé cette réunion d'information très opportune sur une question qui revêt un caractère extrêmement pressant dans de nombreuses situations de conflit. Je voudrais également remercier S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre dominicain des relations extérieures de la République dominicaine, de sa déclaration. Nos remerciements vont aussi à M. Qu Dongyu, M. Beasley et M. Egeland pour leurs exposés très instructifs d'aujourd'hui.

Près de deux ans après l'adoption de la résolution 2417 (2018), le lien entre les conflits armés et la violence, l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine est devenu de plus en plus évident. Pourtant, le cercle vicieux entre conflits armés et insécurité alimentaire persiste. D'après le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020*, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë dans le monde a augmenté de plusieurs dizaines de millions. Cette hausse est due à l'aggravation de la situation dans les crises provoquées par un conflit. Au total, près de 77 millions des personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë se trouvent dans des pays touchés par un conflit. De nombreux autres rapports récents indiquent également qu'environ les deux tiers des pires crises alimentaires se produisent dans des pays qui connaissent un conflit armé et figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables subissent les effets de tout un ensemble de menaces, notamment les conflits, la faim, la malnutrition et les maladies, dont la maladie à coronavirus (COVID-19).

Les conflits continuent d'être un facteur d'insécurité alimentaire majeur, entraînant le déplacement des populations de leurs terres agricoles et pastorales et les privant de leurs moyens de subsistance, ce qui a des conséquences humanitaires dévastatrices. Parallèlement, l'insécurité alimentaire et la famine peuvent entraîner des tensions sociales, exacerber les conflits existants ou en créer de nouveaux, mettre en péril les efforts de paix et inciter les hommes et même les enfants à s'enrôler dans la lutte armée. Et c'est ainsi que le cycle perdure.

Il est donc grand temps que nous consacrons tous nos efforts à briser ce cercle vicieux entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire. Je voudrais, à cet égard, formuler les idées suivantes pour alimenter la réflexion.

Premièrement, nous rappelons qu'il importe de veiller à ce que toutes les parties aux conflits armés s'acquittent pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et de la résolution 2417 (2018). Les infrastructures civiles qui sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire, ainsi que les biens indispensables à la survie de la population civile, doivent être protégés. Nous nous joignons à tous ceux qui condamnent le recours à la famine comme méthode de guerre dans un certain nombre de conflits et qui s'opposent aux refus illicites d'accès humanitaire et à toutes les autres actions qui violent le droit humanitaire international.

Deuxièmement, pour répondre efficacement aux besoins humanitaires dans les conflits armés, nous devons adopter une approche cohérente, axée sur les personnes et soutenue par le système des Nations Unies et la communauté mondiale. Nous saluons les efforts inlassables menés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour fournir de la nourriture à des millions de personnes. Un financement et un soutien adéquats

de la part des donateurs internationaux sont essentiels pour répondre aux besoins de l'aide humanitaire mondiale. Cette assistance doit être prioritaire afin d'être en mesure de faire face aux pires situations, là où c'est le plus important, et de trouver les moyens de naviguer en cette période de pandémie de COVID-19.

Dans le même temps, nous devons travailler ensemble pour aider les pays touchés à renforcer le redressement à long terme, à améliorer les moyens de subsistance, à améliorer la résilience et à garantir la disponibilité, la commercialisation et l'accessibilité des denrées alimentaires, évitant ainsi le risque de retomber dans l'insécurité alimentaire. Nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance de la participation pleine, égale et effective des femmes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et, en particulier, à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Troisièmement, le meilleur moyen de prévenir la faim engendrée par les conflits est sans aucun doute de prévenir les conflits armés. Il y a beaucoup de sagesse et de nombreux enseignements tirés dans le monde entier en matière de diplomatie préventive et de consolidation de la paix dont nous pouvons tirer profit. Les rapports contextuels du Secrétaire général sur les situations et les interventions humanitaires, ainsi que les rapports des organismes des Nations Unies compétents sur les situations de conflit armé et la sécurité alimentaire, sont pour le Conseil de bons points de référence lui permettant de suivre de près les situations de famine liée à un conflit et d'y répondre.

Enfin et surtout, la pandémie de COVID-19 menace d'aggraver l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit en raison de l'interruption de la production et de la distribution et d'autres mesures de lutte contre la maladie. Nous continuons d'exhorter toutes les parties aux conflits armés à répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire et à faciliter l'acheminement en temps voulu de denrées alimentaires et d'autres aides humanitaires de base aux personnes touchées afin qu'elles puissent avoir des chances égales de faire face à la pandémie.

---